

# LE ROLE DE L'ENSEIGNANT REFERENT

L'enseignant référent est un enseignant spécialisé qui exerce ses fonctions auprès de chaque élève handicapé.

Il intervient principalement **après** décision de la MDPH pour :

- \* Coordonner la mise en œuvre du PPS élaboré par l'Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation ;
- \* Assurer le suivi du jeune et animer l'ESS ;
- \* Favoriser les échanges d'informations entre les différents partenaires;
- \* Assurer le lien fonctionnel entre les équipes éducatives locales, les services de l'éducation et la MDPH.

Avant toute décision de la MDPH, il peut être consulté pour informer les familles, les enseignants.



# LE SECTEUR

L'enseignant référent intervient, sur un secteur défini par la Direction Diocésaine, sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Education Nationale ASH et de la Chargée de mission ASH de la DDEC, en direction :

Des écoles primaires ;

Des établissements secondaires (collèges et lycées d'enseignement général, professionnel et agricole) ;

Il travaille en étroite collaboration avec les partenaires locaux : médecin scolaire, SESSAD, CMPP, CMP, CAMSP, Dispositif de regroupement d'adaptation, psychologue de la DDEC ....



# L'ÉQUIPE DE SUIVI DE SCOLARISATION (ESS)

L'ESS est composée des parents et de toutes les personnes qui concourent à la mise en œuvre du projet personnalisé,

Elle est réunie par l'enseignant référent au moins une fois par an dans l'établissement scolaire de l'élève.

Elle a pour objet d'évaluer le PPS, d'en proposer des modifications à la CDAPH.

Elle donne lieu à un document écrit finalisé par l'enseignant référent à destination de tous les partenaires et de la MDPH : le GEVA-Sco